

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 13 octobre 2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

FOOT A 5

L'engagement pour les plateaux de novembre et décembre est possible jusqu'au **21 octobre 2025** via footclubs—Foot Animation & Loisir.

ENGAGEMENTS

Vous pourrez consulter la liste des équipes engagées dans les différents critères jeunes féminins [en cliquant ici](#)

CRITERIUMS JEUNES FEMININES

Le calendrier des rencontres sera publié à la fin du mois.
La Commission vous rappelle que la FMI sera utilisée pour ces compétitions
La première journée est fixée au 8 novembre 2025.